

Formation des candidats aux élections prud'homales : Modalités d'organisation et de subventionnement.

La participation à cette formation se fait en utilisant les droits pour la formation économique, sociale et syndicale.

Si elle est organisée avec les supports mis à disposition et en respectant le déroulé pédagogique, cette formation est subventionnée par la confédération (9,40 euros par journée/stagiaire).

Demandez un dossier de stage auprès de Sandrine Goure, pôle confédéral formation syndicale (Tél. : 01 48 18 84 87).

Si parmi les stagiaires figurent des conseillers prud'hommes reconduits sur nos listes, prenez contact avec le pôle confédéral formation syndicale (même numéro).